

Réunion téléphonique du 30 mars 2018

P.V. n° 20

Présents : MM. GUIGNARD - BOESSO – CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

CHAMPIONNATS

REGIONAL 1

Match n° 19483580 – Poule B – Aviron Bayonnais (2) / Bergerac Périgord F.C. (2) du 25/03/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Jérémy LESAGE.

Bergerac Périgord F.C. sera crédité de 258 euros (258 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

REGIONAL 3

Match n° 19520213 – Poule E – Stade Ygossais / E.S. Bruges du 25/03/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Joel LAFAYE.

L'E.S. Bruges sera créditée de 117 euros (117 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

REGIONAL 4

Match n° 19520613 – Poule B – U.S. Marennaise / Oléron F.C. du 24/03/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Damien TROUBAT.

Oléron F.C. sera crédité de 23 euros (23 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 19521275 – Poule G – R.C. Chambéry / F.C. Pays de Mareuil du 25/03/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Arnaud GARCIA.

Le F.C. Pays de Mareuil sera crédité de 130 euros (130 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 19521665 – Poule K – F.C. Barpais / Etoile Béarnaise F.C. du 24/03/2018

Absence de l'Etoile Béarnaise F.C.

La Commission déclare le **forfait de l'Etoile Béarnaise F.C.**

A noter la présence des 3 officiels sur place.

Amende de 51 euros pour forfait à l'Etoile Béarnaise F.C. (1^{er} forfait).

FEMININES REGIONAL 1

Match n° 19490073 – Poule B – F.C. Girondins de Bordeaux (2) / A.S.M.U.R. du 25/03/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Nicolas REY.

L'A.S.M.U.R. sera créditée de 210 euros (210 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.



Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 03/04/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.